



Publié le 3 mars 2025

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Conseil du 25 février 2025

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 19 février 2025 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 19 février 2025 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 19 février 2025 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation le 19 février 2025 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Adjointes au Maire, MM. Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELISEN, Anne RINIÉ, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Dominique WAEGELL, Conseillers Municipaux.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, Mmes Anne RIFF, Estelle LEVY, Stéphanie HUSSER, Laurence PALMER, Conseillères Municipales sont absents et excusés.

MM. Gérald DILLENSEGER, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux, Mmes Nadine VOLK, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales sont absents.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal.

Mme Anne RIFF, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué.

Mme Estelle LEVY, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Gérald DILLENSEGER, Conseiller Municipal.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Laurence PALMER, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale.

Membres en exercice : 23 Présents : 13 Absents et excusés : 6 Absents : 4 Procurations : 6

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Mme Anne RINIÉ, Conseillère Municipale, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 42 du mandat 2020-2026 :

1. **Approbation du procès-verbal de la Séance du 28 janvier 2025**
2. **ADMINISTRATION GENERALE**
Gestion du personnel
Mise à jour du tableau des effectifs
3. **FLEURISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
Maisons Fleuries – Lauréats 2024
Détermination des prix
4. **MANIFESTATIONS**
Acquisition de deux chapiteaux destinés principalement aux festivités communales
Lancement d'une consultation
5. **DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
6. **COMMUNICATIONS**
7. **VŒUX - DIVERS**

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025	Adopté l'unanimité 1 Abstention
2. ADMINISTRATION GENERALE	
Gestion du personnel Mise à jour du tableau des effectifs	Adopté à l'unanimité
3. FLEURISSEMENT - ENVIRONNEMENT	
Maisons Fleuries – Lauréats 2024 Détermination des prix	Adopté à l'unanimité
4. MANIFESTATIONS	
Acquisition de deux chapiteaux destinés principalement aux festivités communales Lancement d'une consultation	Adopté à l'unanimité
5. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 25 février 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 14 Absents et excusés : 6 Absents : 3 Procurations : 6

Entrée de Mme Delphine BIEHLER, Conseillère Municipale.

DCM-2025-02-1

1. Approbation du procès-verbal de la Séance du 28 janvier 2025

Le Maire a constaté qu'il y avait une petite erreur de frappe sur la convocation concernant ce point. Il s'agit bien de l'approbation du Procès -Verbal de la séance du 28 janvier 2025 et non du 29 janvier 2025.

Outre cette modification, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025, préalablement diffusé, est approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents lors de la séance.

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absent			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal	Absent			
LEVY Estelle	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Gérald DILLENSEGER	X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Absent			
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale				X
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Anne RINIÉ	X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 26 février 2025
La Secrétaire de Séance



Anne RINIÉ

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 26 février 2025
Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 25 février 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 6 Absent : 0 Procurations : 6

DCM-2025-02-2

2. ADMINISTRATION GENERALE

Gestion du personnel

Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique et à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Ainsi, dans le cadre du recrutement du Responsable des Services Techniques de la Commune de Scherwiller, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} mars 2025, un emploi permanent d'agent de maîtrise principal, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

De même, suite au passage par des agents communaux du concours ou examen professionnel d'agent de maîtrise, il est proposé de créer trois postes d'agents de maîtrise, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025.

Ces créations de postes entraîneraient une modification du tableau des effectifs :

Délibération du Conseil Municipal du 23/07/2024				Délibération du 25/02/2025	
Dénomination	Nombre	Quotité d'emploi	Pourvu à ce jour	Création	Suppression après avis du CST
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal 1 ^{ère} classe*	1	TC	N		
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	TC	N		
Technicien	1	TC	O		
Agent de maîtrise principal	0	TC	N	X (1 poste)	
Agent de maîtrise	1	TC	N	X (3 postes)	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	TC	1 O		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe**	4	TC	3 O 1 N		
Adjoint technique territorial	4	TC	3 O 1 N		
Adjoint technique territorial	1	28/35 ^{ème}	O		
Adjoint technique territorial	1	10/35 ^{ème}	O		
FILIERE SOCIALE					
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1	TC	O		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1	27/35 ^{ème}	O		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	O		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	1	24 /35 ^{ème}	O		

Délibération du Conseil Municipal du 23/07/2024				Délibération du 25/02/2025	
Dénomination	Nombre	Quotité d'emploi	Pourvu à ce jour	Création	Suppression après avis du CST
FILIERE ADMINISTRATIVE					
DGS-Emploi fonctionnel	1	TC	O		
Attaché principal	1	TC	O		
Attaché	1	TC	O		
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	2	TC	2 O		
Rédacteur	1	TC	N		
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	TC	N		
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	TC	1 O 2 N		
Adjoint administratif	1	TC	1 O		

Le Maire précise que des suppressions de poste seront à régulariser par une nouvelle délibération ultérieure après avis du Comité Social Territorial (*).

Vu l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal et trois emplois permanent à temps complet d'agent de maîtrise pour répondre aux nécessités du service ;

Vu le présent rapport ;

Le Maire propose au Conseil :

DE CREER un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la filière technique et de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Responsable des Services Techniques à temps complet à compter du 1^{er} mars 2025 ;

DE CREER trois emplois permanents sur le grade d'agent de maîtrise relevant de la filière technique et de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

DE FIXER la rémunération de ces postes selon les règles statutaires en vigueur ;

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs ;

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025 ;

D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Entrée de MM Hervé DISTEL, Gérald DILLESEGER, Conseillers Municipaux, Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la filière technique et de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Responsable des Services Techniques à temps complet à compter du 1^{er} mars 2025 ;

DECIDE de créer trois emplois permanents sur le grade d'agent de maîtrise relevant de la filière technique et de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025 ;

FIXE la rémunération de ces postes selon les règles statutaires en vigueur ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs ;

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2025 ;

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Gérald DILLESEGER	X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Anne RINIÉ	X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 26 février 2025
La Secrétaire de Séance

Anne RINIÉ

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 26 février 2025
Le Maire



Olivier SOHLER

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 25 février 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 6 Absent : 0 Procurations : 6

DCM-2025-02-3

3. FLEURISSEMENT - ENVIRONNEMENT

Maisons Fleuries – Lauréats 2024

Détermination des prix

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire,
Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la soirée de remise des prix des Maisons Fleuries des Lauréats de l'année 2024 aura lieu le vendredi 09 mai prochain à la salle polyvalente Alphonse HAAG.

À cet effet, 920, - € de prix seront remis et répartis entre 24 lauréats.

La répartition est proposée au Conseil Municipal en fonction des notes correspondantes, soit :

19,50	Grand prix	50,00 € (6 prix)
19,25		45,00 € (3 prix)
19,00		40,00 € (4 prix)
18,50		30,00 € (10 prix)
18,25		25,00 € (1 prix)

Note : ces crédits d'un montant de 920, - € seront inscrits au compte 65132 - Prix - du Budget Primitif 2025.

D'autre part, il y a lieu également d'inscrire au compte 65132 du Budget Primitif 2025 un montant de 2.170, - € destiné à l'achat des fleurs, des géraniums et de divers lots pour la tombola qui seront offerts lors de cette soirée. Le montant total à inscrire au compte 65132 sera en conséquence de 3.090, - €.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER** la proposition ;
D'INSCRIRE les crédits au budget primitif 2025 – compte 65132 ;
D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE** la proposition ;
INSCRIT les crédits au budget primitif 2025 – compte 65132 ;
AUTORISE le Maire à signer toutes pièces afférentes.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		

SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Gérald DILLESEGER	X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Anne RINIÉ	X		

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 26 février 2025 La Secrétaire de Séance</p>  <p>Anne RINIÉ</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 26 février 2025 Le Maire</p>  <p>Olivier SOHLER</p>
--	--

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 25 février 2025

Membres en exercice : 23 Présents : 17 Absents et excusés : 6 Absent : 0 Procurations : 6

DCM-2025-02-4

4. MANIFESTATIONS

**Acquisition de deux chapiteaux destinés principalement aux festivités communales
Lancement d'une consultation**

**Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire,
M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué**

Lors de la Commission « Monde associatif, animations locales, Slow Up, journées citoyennes, gestion et entretien du cimetière » en date du 8 janvier 2025, il a été abordé la question d'acquisition de deux nouveaux chapiteaux destinés principalement aux festivités communales et qui peuvent faire l'objet de location auprès des associations.

Pour rappel, la Commune de Scherwiller possède déjà deux chapiteaux de dimension 6 X 12 mètres juxtaposables qu'elle a acquis en 2002. Au regard de l'ancienneté de ces structures et des besoins de la Commune, elle souhaite en acquérir deux nouvelles plus adaptées.

Ainsi, après étude pour définir le besoin, il est précisé que ces deux chapiteaux répondront, notamment, aux critères techniques suivants :

- Dimensions : 7 X 12 mètres;
- Chapiteaux modulables par section de 3 mètres afin de pouvoir adapter la longueur des chapiteaux selon les besoins ;
- Façades partiellement transparentes, soit 8 X 3 mètres.

L'enveloppe prévisionnelle du projet est estimée à environ 32 000 € hors taxes pour les deux chapiteaux.

Ce projet sera autofinancé par la Commune de Scherwiller.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Monde associatif, animations locales, Slow Up, journées citoyennes, gestion et entretien du cimetière » en date du 8 janvier 2025 ;

Vu le présent rapport ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- | | |
|--------------------|---|
| D'APPROUVER | l'acquisition des deux chapiteaux au regard des besoins de la Commune de Scherwiller ; |
| D'INSCRIRE | les crédits au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » du budget primitif 2025 ; |
| D'AUTORISER | le Maire à engager la procédure de consultation en vue de l'acquisition desdits chapiteaux. |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

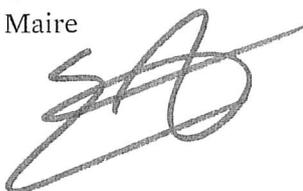
APPROUVE l'acquisition des deux chapiteaux au regard des besoins de la Commune de Scherwiller ;

DECIDE d'inscrire les crédits au compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » du budget primitif 2025 ;

AUTORISE le Maire à engager la procédure de consultation en vue de l'acquisition desdits chapiteaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire		X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Mme Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à M. Dominique WAEGELL	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Michel CORBIN	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
LEVY Estelle	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Gérald DILLESEGER	X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à M. Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale		X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		
PALMER Laurence	Conseillère Municipale	Par procuration à Mme Anne RINIÉ	X		

Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 26 février 2025 La Secrétaire de Séance  Anne RINIÉ	Pour extrait conforme SCHERWILLER, le 26 février 2025 Le Maire   Olivier SOHLER
--	--